Opération

69190 SAINT FONS Centre de Rétention Administratif
CRA 1 - 120 rue du Royaume-Uni –
69124 COLOMBIER SAUGNIEU

AUGMENTATION DE PUISSANCE

Lot 1

MACONNERIE – VRD – BAC ACIER

Maître de l'ouvrage

SGAMI SUD Est
Direction de l'Immobilier
20 rue de l'Espérance
BP 73331 ,69405 LYON Cedex 03

Dates	Indices	Modifications
06/07/26	A	Création

Mission	Consultation

Cahier des Clauses techniques Particulières

Date	06/07/26
N° affaire	24-031

Cachet et Signature

SOMMAIRE

1. GENERALITES TECHNIQUES 3

1.1. GENERALITES SUR LA CONSULTATION 3

2 DESCRIPTIF TECHNIQUE 8

1.2. DESCRIPTION DES OUVRAGES 8
1.3. TRAVAUX DE MACONNERIE 9
1.4. COUVERTURE BAC ACIER 13
1.5. MENUISERIE 15
1.6. TRAVAUX DE VRD 16
1.7. NETTOYAGE ET CLOTURES DE CHANTIER 17

1. GENERALITES TECHNIQUES

1.1. GENERALITES SUR LA CONSULTATION

1.1.1. Pièces de la présente consultation

Les travaux sont réalisés en deux lots distincts, nous retrouvons :

- Un lot 1 : Maçonnerie – VRD – BAC Acier
- Lot 2 : Electricité- Courants forts

Les travaux faisant l'objet de la présente consultation comprenant :

- lot 1 : Maçonnerie – VRD – BAC Acier

- Plans

MASS 001 Plan des réseaux Electriques
MASS 002 Plan du local électrique à créer .

1.1.2. Modalités d'intervention

L'entreprise prendra toutes les dispositions nécessaires pour minimiser les répercussions des nuisances sur la vie quotidienne du voisinage.
L'entrepreneur aura à charge, le nettoyage quotidien des accès, des parties communes et des abords.
L'entreprise devra respecter toutes les règles de sécurité en vigueur dans ce domaine.
Important: Chaque soir, le bâtiment devra être clos de manière sécurisée et le maintien de l'activité devra être assuré. La méthodologie qui sera mise en œuvre devra être décrite dans le mémoire technique

1.1.3. État des lieux

Il est obligatoire que l'entrepreneur se rendre sur les lieux, afin de déterminer son prix avec le maximum de renseignement.

1.1.4. Propositions des entreprises

L'entreprise établira son prix en prévoyant toutes les sujétions que représente l'exécution des travaux dans le cadre d'une rénovation.

1.1.5. Échantillons

Avant signature des marchés, l'entreprise retenue présentera au Maître d'Ouvrage, les différents types de produits, avec leur documentation technique.

1.1.6. Documents et plans à la charge de l'entreprise

Les documents suivants sont à la charge de l'entreprise :
• Bordereau de prix détaillé, avec quantitatif et métré des matériaux mise en œuvre
• Plans d'atelier et de chantier, qui seront validés par le maître d'ouvrage
• Plans de réservation
• Dossier des ouvrages exécutés
• Dossier d'Intervention Ultérieure sur l'ouvrage (DIUO)
Plans d'atelier et de chantier :

Avant la réalisation des travaux, l'Entreprise adjudicataire présentera son dossier complet au Maître d'Ouvrage
DOE:
L'entrepreneur devra fournir après achèvement des travaux ce dossier comprenant:
• les plans de recollement tenant compte des modifications éventuelles apportées en cours de chantier
• les procès-verbaux des essais et avis techniques des produits utilisés.
• les éventuels certificats de garanties
DIUO:
Ce dossier est entamé dès le début de la conception de l'ouvrage.
Il comprend notamment le dossier de maintenance lié aux nouvelles installations. Mais également tous documents complémentaires préparés durant toute la durée de l'opération en vue:

- d'éviter les risques
- d'évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités
- de combattre les risques à la source
- de tenir compte de l'état d'évolution de la technique
- de remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas ou est moins dangereux
- de prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle

Les dossiers devront être fournis en 2 exemplaires papier et 1 exemplaire informatique

1.1.7. Contrôles et essais

Les contrôles et surveillances pendant l'exécution des travaux, les vérifications avant mise en service, sont à la charge de l'Adjudicataire du présent marché.

1.1.8. Réception des travaux

La réception est subordonnée à la remise du dossier DOE.
La réception sera notifiée par procès-verbal fixant la date de mise en service et le départ de la période de garantie.

1.1.9. Levée des réserves

La levée des réserves aura lieu dans le mois suivant la réception.

1.1.10. Garanties

Les matériaux et matériels mis en œuvre devront être neufs, de bonne qualité et conformes aux normes et règlements.
Les travaux d'aménagements seront soumis à garantie décennale pour tous les éléments indissociables de l'ouvrage, et à garantie biennale pour les biens d'équipements.

1.1.11. Mises en œuvre

Les travaux comprendront :
La fourniture à pied d'œuvre, la dépose et la repose de tous type d'appareillages existants si besoin
L'exécution de tous les rebouchages nécessaires.

1.1.12. Étendue des prestations :

La fourniture, la pose et l'enlèvement des échafaudages, platelages et filets nécessaires à l'exécution de ses ouvrages et à la sécurité de ses ouvriers.
• Tous moyens d'approvisionnement, levage, et évacuation nécessaire à l'exécution de ses ouvrages et à la sécurité de ses ouvriers, dans le respect des contraintes imposées par le Maître d'ouvrage.
• La protection de ses ouvrages jusqu'à la réception, l'enlèvement de ces protections, les raccords éventuels.
L'entrepreneur doit comprendre dans ses prix unitaires:

• Le ramassage, la descente et l'enlèvement journalier de ses déchets et déblais.
• Toutes les prestations nécessaires à une parfaite finition de ses ouvrages, le détail descriptif n'étant pas limitatif des prestations accessoires.
• La remise en parfait état des ouvrages contigus qui auraient pu être détériorés pendant ses travaux.
• L'entrepreneur prendra à sa charge les travaux, indéfinis et réparations propres aux dégâts occasionnés par son intervention sur les ouvrages environnants.

1.1.13. Nettoyage de chantier :

L'entreprise devra le nettoyage des locaux ou parties communes au fur et à mesures de l'avancement des travaux, la remise en états des espaces verts, des enrobés et abords des bâtiments avant la réception des travaux.
Faute de quoi, le Maître d'Ouvrage, ou le Maître d'œuvre, se réserve le droit de le faire effectuer par une entreprise, aux frais de l'entrepreneur du présent marché.
L'entreprise devra le tri sélectif de ses déchets de chantier conformément à la réglementation européenne en vigueur, notamment en ce qui concerne les DIB plomb, les certificats de suivi des déchets seront demandés avec le DOE.
Les déchets à évacuer pourront être du type suivant :
Les déchets inertes
Ce sont des déchets qui ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune réaction chimique, physique ou biologique durant leur stockage tels que les pierres, les gravats, le béton, la céramique, la terre cuite.
Ils sont destinés soit au recyclage soit au stockage en décharge pour matériaux inertes "dite de classe III".
Les déchets non dangereux
Exemple : déchets industriels banals ou DIB
Ce sont des déchets qui ne présentent pas de caractère dangereux ou toxiques mais qui ne sont pas inertes, comme les revêtements de sols et de murs, le bois non traité, les plastiques, les métaux…
Ils doivent être dirigés soit vers des circuits de réemploi, recyclage, récupérable, valorisation, soit vers des incinérateurs de stockage de classe II.
Les déchets dangereux
Exemple : déchets industriels spéciaux ou DIS
Ce sont des déchets tels que : les résidus de peinture, les pots de colle, les déchets qui contiennent de l'amiante, les bois traités…, qui contiennent des substances toxiques et nécessitent des traitements spécifiques.
Ils doivent être orientés vers des sites de traitement adaptés : installation de stockage de classe I, unité de régénération, unité d'incinération spécifique…
Ils doivent faire l'objet de bordereaux de suivi de déchets industriels (tels que régis par l'arrêté du 4 janvier 1985).
Les emballages
Comme les housses PVC, les cartons, les palettes…
Ce sont des déchets appartenant à la catégorie des DIB mais soumis à des objectifs de valorisation stricts.
Les déchets d'emballage doivent être valorisés et remis à des entreprises agréées.
Les entrepreneurs seront responsables de leurs déchets.
Ils devront prendre connaissance de la recommandation T2.2000 ou de la norme NFP 03.001 comme texte de référence pour la gestion des déchets.
Toute méthode évitant le mélange des déchets est encouragée.

1.1.14. Engagement de l'entreprise

Pendant la durée des travaux, l'Entreprise s'engage formellement à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre en application et faire respecter par son personnel ou intervenants qu'elle aura mandatés, sous son entière responsabilité, les consignes suivantes :

- Mise en place de protections appropriées visant à interdire l'accès chantier aux personnes non autorisées et de toutes les signalisations nécessaires.
- Prendre toutes les dispositions nécessaires pour protéger les personnes et les biens contre les risques de dégâts causés par les eaux.
- L'Entreprise est dans l'obligation de désigner un Responsable chargé de l'application stricte et rigoureuse de l'ensemble des mesures et consignes faisant l'objet de la présente. Le nom du responsable sera notifié par lettre avec A.R. au représentant du Maître d'Ouvrage.
- Les copies des autorisations et autres documents approuvant les travaux et les modalités de l'intervention seront également transmises au représentant du Maître d'Ouvrage avant le commencement des travaux par l'Entreprise.
- L'Entreprise assume l'entière responsabilité des dommages qu'elle pourrait causer par le non-respect des règles ici décrites ainsi que toutes celles, même non énumérées ici, qui découlent de l'esprit de la présente, du bon sens et des Règles de l'Art de la profession.
- Aucune dérogation de l'une de ces règles ne sera tolérée, quelle que soit la difficulté d'exécution des travaux et le Maître d'Ouvrage est habilité à interrompre à tout moment les travaux, sans aucune contrepartie financière, s'il juge que l'une de ces règles n'est pas respectée.
- Le Responsable du site concerné est associé à l'ensemble des démarches décrites par la présente.
- L'ensemble des coûts que représente la mise en place et le respect des règles et consignes faisant l'objet de la présente doit être chiffré et fait partie intégrante du montant des travaux.
- L'Entreprise s'engage à prendre à sa charge l'intégralité des éventuels dépassements concernant le poste sécurité décrit par la présente.
- L'Entreprise, en plus des attestations d'assurance nécessaires au marché, fera toutes lesdémarches nécessaires auprès de son (ses) assurance(s) pour informer celle(s)-ci desconditions particulières et risquées de son intervention sur l'Établissement en question ici

1.1.15. Normes et règlements

L'entreprise devra se soumettre aussi bien pour la qualité des matériaux, que pour les modes d'exécution des travaux aux normes et règlements en vigueur, notamment :

• Code de la Construction et de l'Habitation :
• NF DTU 12
• NF DTU 13.1 – Fondations superficielles
• DTU 13.2 – Travaux de fondations profondes pour le bâtiment
• DTU 13.3 – Dallages – Conception, calcul et exécution
• NF DTU 20.1 – Ouvrages en maçonnerie de petits éléments- Parois et murs
• DTU 20.12 Gros œuvre en maçonnerie des toitures destinées à recevoir un revêtement d'étanchéité
• NF DTU 21 Exécutions des ouvrages en béton
• DTU 22.1 Murs extérieurs en panneaux préfabriqués de grandes dimensions du type plaque pleine ou nervurée en béton ordinaire
• DTU 23.1 Murs en béton banché
• NF DTU 23.2 Planchers à dalles alvéolées préfabriquées en béton
• NF DTU 23.3 Ossatures en éléments industrialisés en béton
• NF DTU 23.5 Travaux de bâtiment – Planchers à poutrelles en béton
• NF DTU 25.1 Enduits intérieurs en plâtre
• NF DTU 25.41 Ouvrages en plaques de plâtre – Plaques à faces cartonnées
• NF DTU 25.42 Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwiches – Plaques de parement en plâtre et isolant
• DTU 40.5 Travaux d'évacuation des eaux pluviales
• DTU 40.35 Couvertures en plaques nervurées issues de tôles d'acier revêtues
• NF DTU 43.3 Mise en œuvre des toitures en tôles d'acier nervurées avec revêtement d'étanchéité

• NF DTU 43.4 Toitures en éléments porteurs en bois et panneaux dérivés du bois avec revêtements d'étanchéité
• DTU 43.5 Réfections des ouvrages d'étanchéité des toitures-terrasses ou inclinés
• NF DTU 43.6 Étanchéités des planchers intérieurs en maçonnerie par produits hydrocarbonés
• NF DTU 43.11 Étanchéités des toitures-terrasses et toitures inclinées avec éléments porteurs en maçonnerie en climat de montagne
• NF DTU 44.1 Étanchéités des joints de façade par mise en œuvre de mastics
• NF DTU 57.1 Planchers surélevés (à libre accès) éléments constitutifs – Exécution
La liste ci-dessus est non limitative.
L'Entreprise devra impérativement être titulaire des qualifications suivantes :
• Terrassement, fouilles
• Canalisations
• Maçonnerie, Béton armé
• Spécialité de la maçonnerie et béton courant.

1.1.16. Préparation de chantier

L'entreprise devra la mise en œuvre de tous les moyens de sécurité qu'elle jugera nécessaires: balisage chantier, autorisation de voirie, pose échafaudage roulant, barrières de chantier opaques, panneau de sécurisation pour maintient de l'activité à proximité, si-besoin.
Aire de stockage, zone de travaux :Aménagement au sol d'une aire de stockage (matériaux, matériel et bennes) fermée par bardage métallique et barrières rigide. Le maintien des clôtures devra être étudié pour qu'aucune contrainte (vandalisme ou effets des vents) ne vienne compromettre la sécurité des personnes.
L'emplacement sera déterminé par le Maître d'Ouvrage et en accord avec les services de la mairie.
L'entrée devra être condamnée par un cadenas à combinaison.
L'aire devra être restituée dans l'état d'origine.

1.1.17. DOE

Remise d'un dossier des ouvrages exécutés au maître d'œuvre (pour visa) et au maître de l'ouvrage à la réception des travaux.
Ce document de synthèse sera composé à minima d'un mémoire technique reprenant les travaux réalisés, toutes les notes de calcul demandées, les avis techniques des matériaux utilisés, les fiches techniques des produits, les plans nécessaires à la bonne compréhension (plans d'atelier et d'EXE),
les certificats de suivi des déchets et tous documents demandés par le maître de l'ouvrage ou le maître d'œuvre pendant la durée des travaux.
En 1 version papier et 2 clés USB pour la version informatique (avec documents en version Word, Excel, dwg, pdf, etc.).
La réception ne pourra pas se faire sans la production des documents attendus.

2 DESCRIPTIF TECHNIQUE

1.2. DESCRIPTION DES OUVRAGES

1.2.1.1. Dépose de la fermeture Existante :



Pour permettre les travaux de construction , l'entreprise prévoira la dépose de la grille de fermeture en extrémité et de la grille sur le coté .
Prévoir la mise en place de la grille déposée en extrémité sur la grille existante (voir plan) . Prévoir la fixation de celle-ci de manière efficace et durable et toutes sujétions de réalisation

1.2.1.2. Dépose Des bancs Béton

L'entreprise prévoira la dépose des bancs béton existants et les travaux de remise en place de ceux-ci à un emplacement déterminé par le maitre d'ouvrage .
Prévoir les travaux de fondations (Tranchées , béton armés , tige de fixation , etc ….) pour la pose des bancs à leur nouvel emplacement .
Et toutes sujétions de réalisation.

Note : le nouvel emplacement sera déterminé en cours de la phase de préparation en lien avec le chef de centre ou remis au mainteneur multi technique du site .

1.2.1.3. Dépose et repose de l'accès en toiture

Prévoir la dépose de l'accès en toiture existant . Prévoir la repose de celui à son nouvel emplacement .
Prévoir l'ensemble des adaptations (déplacement des socles de lestage sur la toiture terrasse , etc ….) sur le garde corps existant .
Fixation de l'accès de manière efficace et durable et toutes sujétions de réalisation .

1.2.1.4. Repose Des grilles semi rigides Existantes :

A la fin des travaux de construction du local , l'entreprise prévoira la repose des grilles de fermeture déposées au chapitre 1.2.1.1 et la fixation de celle-ci de manière efficace et durable sur le mur maçonnée créée .
Prévoir toutes les adaptations nécessaires des grilles existantes , la mise en place de tire fond , de chevilles nécessaire à la fixation de manière efficace et durable des éléments .
Et toutes sujétions de réalisation .

1.3. TRAVAUX DE MACONNERIE

1.3.1. Normes et règlements

L'entreprise devra se soumettre aussi bien pour la qualité des matériaux, que pour les modes d'exécution des travaux aux normes et règlements en vigueur, notamment :

- Code de la Construction et de l'Habitation :
- NF DTU 12
- NF DTU 13.1 – Fondations superficielles
- DTU 13.2 – Travaux de fondations profondes pour le bâtiment
- DTU 13.3 – Dallages – Conception, calcul et exécution
- NF DTU 20.1 – Ouvrages en maçonnerie de petits éléments- Parois et murs
- DTU 20.12 Gros œuvre en maçonnerie des toitures destinées à recevoir un revêtement d'étanchéité
- NF DTU 21 Exécutions des ouvrages en béton
- DTU 22.1 Murs extérieurs en panneaux préfabriqués de grandes dimensions du type plaque pleine ou nervurée en béton ordinaire
- DTU 23.1 Murs en béton banché
- NF DTU 23.2 Planchers à dalles alvéolées préfabriquées en béton
- NF DTU 23.3 Ossatures en éléments industrialisés en béton
- NF DTU 23.5 Travaux de bâtiment – Planchers à poutrelles en béton
- NF DTU 25.1 Enduits intérieurs en plâtre
- NF DTU 25.41 Ouvrages en plaques de plâtre – Plaques à faces cartonnées
- NF DTU 25.42 Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwiches – Plaques de parement en plâtre et isolant
- DTU 40.5 Travaux d'évacuation des eaux pluviales
- DTU 40.35 Couvertures en plaques nervurées issues de tôles d'acier revêtues
- NF DTU 43.3 Mise en œuvre des toitures en tôles d'acier nervurées avec revêtement d'étanchéité
- NF DTU 43.4 Toitures en éléments porteurs en bois et panneaux dérivés du bois avec revêtements d'étanchéité
- DTU 43.5 Réfections des ouvrages d'étanchéité des toitures-terrasses ou inclinés

• NF DTU 43.6 Étanchéités des planchers intérieurs en maçonnerie par produits hydrocarbonés
• NF DTU 43.11 Étanchéités des toitures-terrasses et toitures inclinées avec éléments porteurs en maçonnerie en climat de montagne
• NF DTU 44.1 Étanchéités des joints de façade par mise en œuvre de mastics
• NF DTU 57.1 Planchers surélevés (à libre accès) éléments constitutifs – Exécution
La liste ci-dessus est non limitative.

L'Entreprise devra impérativement être titulaire des qualifications suivantes :
• Terrassement, fouilles
• Canalisations
• Maçonnerie, Béton armé
• Spécialité de la maçonnerie et béton courant.

1.3.2. Etude de structure

La rémunération de Bureau d'Etudes pour « **Etude de la structure et de la maçonnerie avec calculs des descentes de charges , réalisation des sondages Géotechnique (G2 PRO) pour le dimensionnements des fondations «** afin de réaliser les études d'exécution sont **à la charge de l'entreprise du présent lot .**

1.3.3. Positionnement des réseaux

Avant le début des travaux de la nouvelle extension, il sera demandé d'effectuer un repérage des réseaux au niveau de l'extension afin de les faire remonter, les rendre visibles

1.3.4. Décapage terrain

Décapage du terrain de toute nature sur une hauteur de 40 cm , prévoir le sillage de l'enrobée existante , exécution à l'engin mécanique et manuelle , y compris dépose des bordures existantes et tous détails de mise en œuvre, chargement des déblais et évacuation.
Mode métré : 14 m2x0.4 m = 5.6 m3
Avant de réaliser les travaux de décapage , l'entreprise devra réaliser un repérage précis des fourreaux existants cheminant sous la zone à décaper .
Localisation : au droit de l'extension créée .

1.3.5. Forme en tranchées :

Profondeur hors gel
Selon le site, le DTU règles Th Titre II art. 2.3 donne une température de base permettant de définir les profondeurs
hors gel suivantes :
- T >= -7°C : profondeur 0.60m -10°C < T < -7°C : profondeur 0.80m
- T < -10°C : profondeur 1.00m

Exécution de fouilles en tranchées et en trous aux engins mécaniques avec finition à la main, dans terrain de toute nature, y compris dressement des parois et du fond de fouille, chargement et évacuation des déblais. Le niveau à atteindre est -0.8 m environ par rapport au Sol fini (niveau dalle bâtiment existant).
Mode métré : 3.4 m3 théorique sans aucun foisonnement
Drainage des parties semi- enterrées et enterrées à la charge du prestataire

1.3.6. Géotextile

Le matériau pour couche anti contaminante sera un feutre synthétique non tissé imputrescible à forte perméabilité.

Il devra pouvoir supporter, posé sur sol non compacté, recouvert par 30 cm de grave tout venant. Son poids ne devra pas être inférieur à 300 g/m² et son allongement à la rupture au moins égal à 60 %

1.3.7. Béton pour semelles :

Fourniture et pose de Béton de gravillons et ciment CPA 45 type C 25/30 suivant **étude structure** , coulé à pleine fouille, compris tous détails de mise en œuvre.
Mode de métré :2.5 m3.
Localisation :
Fondations murs agglo

1.3.8. Acier pour armatures en fondation :

Fourniture, façonnage et mise en place d'aciers HA et doux pour armatures suivant étude de structure .
Ratio acier fondations : 60 kg/m3
Mode de métré :150 Kg

1.3.9. Dallage béton

Exécution de dallage en béton de gravillons et ciment CPA 45 de 0.20 d'épaisseur, compris joints de désolidarisation périphérique, joints sciés nécessaires, armatures treillis soudés.
Réalisation sous le dallage d'un hérisson en gravier sous le dallage conformément aux règles de l'art .
Mise en œuvre sur film polyane de 200 microns avec recouvrement des lès et planelles
Mise en place des coffrages au niveau du dallage béton pour les réservations souhaitées (Réservations sous l'armoire électrique et au niveau de l'accés) ;.
L'entreprise devra une finition lissée **prête à peindre** du dallage réalisé

Surface du dallage : 6 m2

1.3.10. Structure et Plancher technique acier

Fourniture et pose sur structure métallique avec renforts centraux poncée et traitée par peinture antirouille(2 couches) d'un plancher démontable composé au minimum de 2 Tôle alu Damier de 2 mm . (Voir plan de principe ci-joint .
Mise en place de tous les éléments (Tire fonds , cheville , équerre , etc …..) nécessaire au support du plancher de manière efficace et durable .
Mise en place d'un plancher démontable tel que décrit ci-dessus sur une surface de 1.9 m2 .
Note : le plancher posé devra être au même niveau que la dalle béton .

1.3.10.1. Murs en élévation :

Murs en élévation, en agglomérés béton creux épaisseur 0.20, classe B 40, bâtis au mortier de ciment, avec raidisseurs verticaux incorporés (éléments spéciaux compris béton & armatures 3 kg/m2), compris coupes, serrages, jointoiements soignés.
Ensemble réalisé suivant étude de structures .
Surface de Mur : 25 m².

1.3.10.2. Chainage

Réalisation d'un chainage sur mur en agglomérés , compris fourniture, pose et scellement d'éléments linteaux préfabriqués en U de 20 cm , compris étampage. Remplissage en béton C25/30, armatures H.A de chainage .
L'entreprise prévoira l'ancrage du chainage de l'extension dans le mur existant .
Mode de métré : 10 ml,

1.3.10.3. Création de seuils :

Façon de seuils en béton de gravillons et ciment CPA 45 avec façon de rejingot, chape ciment bouchardée et pente sur le dessus, compris façons d'arêtes, scellement et garnissage du seuil.
Mode de métré : 1m
Localisation : Nouvelle porte accès local technique .

1.3.10.4. Enduit Extérieur monocouche

Fourniture et projection d'un enduit d'imperméabilisation monomasse projeté à teinte incorporée à base de liants hydraulique, d'une manière générale sur l'ensemble des maçonneries extérieures créées, toutes hauteurs et au minimum à 20 cm en dessous de l'arase étanche du plancher bas, y compris tableaux de baie.
Il sera de marque, PAREX ou similaire, au choix du Maître d'Œuvre et du maitre d'ouvrage, ainsi que les teintes sur présentation d'échantillons.
Toutes précautions seront prises pour l'exécution des enduits sur maçonneries et béton ; il ne sera pas toléré de "fantômes", ni modifications de teintes.
Compris la mise en œuvre d'un primaire d'accrochage ISOFIX ou similaire.
Le support sera humidifié à refus la veille de l'application, si nécessaire, l'épaisseur finale de l'enduit sera de 12 à 15 mm, la sous-couche devra être lissée et parfaitement serrée, la couche de finition devra adhérer parfaitement.
Des préparations avec grillage incorporé pourront être exigées dans les zones de liaison , sans que cela ne puisse entraîner de surcoût à l'exécution des ouvrages.
Mise en place de profilés PVC pour finition des angles saillants de façades et tableaux.
Epaisseur minimale 15/10°, avec film de protection et abouts.
L'entreprise mettra en place les enduits permettant de respecter les couleurs de façades existantes .
L'entreprise prévoira les échafaudages nécessaires à la réalisation des travaux
Prévoir la réalisation de l'enduit de tableaux de même composition de l'enduit de façade compris garnissage des cadres dormants, arêtes dressées, finition talochée fin.
Surface : 25 m2

1.3.10.5. Panneaux isolants Intérieurs « Laine de bois »

Fourniture, pose et fixation de panneaux d'isolation thermique type FIBRAROC 35 FC/TYP3
• constitution et épaisseurs requises suivant exigences thermiques et acoustiques Réglementaires.
- Type Fibraroc E 35 mm R= 1,45 m².°C/W :
- Classement au feu minimum souhaité : A2-s2,d0 ou M0
Mise en oeuvre conformément au Cahier des Charges du fabricant et suivant le PV de pose en verticale
- Extension local électrique . Surface : 25 m2

1.3.11. Reprise enrobé sur extension créée

Exécution dans les fouilles réalisées pour la création du local électrique d'un raccord d'enrobée comprenant réglage et reprofilage des plateformes.
Fourniture et mise en œuvre d'un revêtement de voirie pour véhicules légers composé d'une couche de béton bitumineux en matériaux enrobés denses à chaud de granulométrie 0/10, à raison de 120 kg/m² (5 cm d'épaisseur environ).
Compris établissement des pentes et contre-pentes, compactage, cylindrage, tous détails et sujétions de mise en œuvre.
Mode métré : 7 m²

Localisation (Voir plan)

1.4. COUVERTURE BAC ACIER

1.4.1. Normes et règlements

Tous les éléments devront tant en ce qui concerne la qualité des matériaux ou fournitures, leur provenance et leurs caractéristiques normalisées ou non, que leur mise en œuvre, répondre en tous points aux spécifications.
Devis descriptif détaillé.
Documents Techniques Unifiés DTU du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment CSTB.
Normes françaises éditées par l'AFNOR.
Les différents DTU et Normes forment, ci-après, une liste non limitative.
L'exécution des travaux du présent lot devra être conforme aux normes et règlements en vigueur :
NF EN 1995 Eurocode 5 : Calcul des structures en bois
NF EN 1998 Eurocode 8 : Calcul des structures pour leur résistance au séisme
* EN 14374 – Résistance mécanique
* N° 30 : cahier des prescriptions techniques générales applicables aux travaux de charpente.
* DTU N° 33.1 : Charpente
* DTU N° 31.1 : Charpente et escalier
* DTU N° 31-3 : Charpente en bois assemblée par connecteurs métalliques ou goussets
* NF B 53.100 : Dimensions des bois
* NF E 27.951 : Clous
* NF E 27.140 : Vis bois à têtes carrées (tire fonds)
* DTU N° 36-1 : Menuiseries en bois
* Fascicule NFX 40.500 sur la préservation du bois dans la construction

Il est rappelé que les contraintes admissibles sont fixées par la norme NF P 52 001 et les charges permanentes et les surcharges par la norme NF P 06 001.
- Règles N 84 Effets de la neige et du vent sur les constructions.
- Règles NV 65-67

Avis Techniques CSTB
Normes AFNOR
- Normes européennes.

Les procédés non traditionnels ayant fait l'objet d'un agrément CSTB doivent répondre aux conditions imposées dans les décisions d'agrément et l'avis technique correspondant.

1.4.2. COUVERTURE EN BAC ACIER « Panneaux sandwichs »

Note : Les plans de détails d'exécutions de la couverture seront à transmettre au bureau de contrôle pour avis avant Execution .

Fourniture et pose d'une Couverture métallique en panneaux sandwich isolants, constitués d'une âme en laine de roche collée en continu entre 2 parements en acier thermolaqué, à profil trapézoïdal de type Ondastyl T de la société arcelormittal ou équivalent.
L'épaisseur minimale de l'âme en laine de roche sera d'environ : 40 mm.
Teinte de la couverture : Couleur anthracite, proche du RAL 1016 à définir avec la Maîtrise d'oeuvre dans le nuancier du fournisseur.
L'entreprise mettra en place toutes les pièces de raccordement nécessaires à la pose des bacs et les pièces de raccordements suivants les prescriptions du fournisseur de matériel aux différents murs suivanty les différents entre modes de poses.

La mise en œuvre sera effectuée conformément aux recommandations du fournisseur, et les avis techniques et DTU concernés.
L'entreprise mettra en place toutes les structures porteuses nécessaires à la mise en place des bacs suivant les préconisations du constructeur .
Fixations:
Toutes les vis de fixation et les structures mises en œuvre devront être garantie 20 ans anticorrosion.
Particularités
La prestation comprend également tous les traitements de finitions nécessaire :

- raccords de rives
- rives d'égout (closoirs)
- Raccords au caisson de protection de remontée des câbles .
- adaptations aux descentes concernées
- rives en pignons EST et OUEST
- fixation par vis auto taraudeuses et rondelles et toutes sujétions d'exécution.

• caches moineaux (le candidat proposera ses solutions et matériaux envisagés)
Compris fixations sur support par vis auto-taraudeuses ou auto-foreuses taraudeuses en acier inoxydable
Surface bac acier Isolé : 15 m2

1.4.3. Faitage contre mur

Faîtage simple contre mur réalisé en tôle d'acier galvanisé prélaqué d'épaisseur 0,75 mm mini et de développement approprié,
pré façonné ou profilé à la demande, avec découpe suivant onde de la couverture, fixations mécaniques et rondelles d'étanchéité, raccordement étanche au bac et contre bardage existant, bande de solin et joint mastic de 1ère catégorie, pièces
d'about de faîtage, tous accessoires et toutes sujétions de mise en œuvre suivant DTU 40.35 et recommandations du fabricant
Mise en place de la pièce d'étanchéité sur une longueur de 7 ml .

1.4.4. Rive en acier galvanisé prélaqué

Bandeau de rive de toiture réalisé en tôle d'acier galvanisé prélaqué d'épaisseur 0,75 mm et de développement approprié, préfaçonné avec façon de goutte d'eau, compris fixations mécaniques et rondelles d'étanchéité sur dessus du bac et sur planche de rive, recouvrements, raccordement étanche au bac, tous accessoires et toutes sujétions de mise en œuvre suivant DTU 40.35 et recommandations du fabricant.
Teinte au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant.

1.4.4.1. Caniveau bas de pente

Fourniture et réalisation des caniveaux en bas de pente et comprenant :
Matériaux : en tôle d'acier galvanisé prélaqué 1 face, de développé adapté au volume d'eau à récupérer, compris découpe, pliage, fixations sur les ouvrages de couverture, fermés aux extrémités, toutes sujétions d'étanchéité parfaite, naissance pour raccordement des descentes EP.
Epaisseur de la tôle : 20/10 ème,
Finition et coloris : Teinte RAL assortie à la couverture, au choix du maitre d'œuvre
Développé: Dimensionnement à la charge de l'entreprise,
Mise en œuvre : conformément aux prescriptions du fabricant et au DTU 43.3
L'ensemble compris tous accessoires de fixations par crochets ou vis autotaraudeuses avec étanchéité, façon à la demande, tous détails
d'exécution, coupes, chutes, déchets.
Mise en place d'un caniveau de bas de pente sur une longueur de 7 ml .

1.4.4.2. Descente Ep en Zinc

Fourniture et pose de descente d'eaux pluviales en zinc comprenant :
• éléments ronds du commerce en zinc d'épaisseur 80/100ème, coudes, nez, bagues, collerettes, embranchements, jambettes
• pose à dilatation par colliers à charnières galvanisés
• fixation des colliers dans voile béton, avec dispositif de fixation
• jets de volées provisoires, soudures
• raccordement sur boîtes à eaux, naissances, avaloirs et dauphins, le cas échéant, compris ajustage.
Mise en œuvre d'une descente de diamètre 100 mm sur une longueur de 2ml .

1.4.4.3. Dauphin en fonte

Fourniture et mise en place de dauphin en fonte de SAINT-GOBAIN CANALISATION ou équivalent, comprenant :
• colliers de fixation chevillés dans murs en agglomérés de béton, avec dispositifs de fixation adaptés
• joint d'étanchéité entre descente et dauphin
• y compris raccordement au réseau d'évacuation EP
Type : descente ronde à emboîtement standard, pied de chute coudé ou droit
Diamètre : 100 mm.
Hauteur : 1,00 ml

1.4.4.4. Tôle Galvanisé « habillage remontée des câbles »

Fourniture et pose d'une tôle en acier galvanisé de 1 mm (1 pliage) pour cacher la remontée des câbles en façade . Mise en sur le mur de façade des éléments de fixation nécessaire (cornière traitée avec peinture antirouille) pour fixer la tôle sur les 2 Faces .
Mise en place des vis auto-foreuses taraudeuses en acier inoxydable nécessaire à la fixation de la tôle (1 fixation tous les 40 cm) .
Pose d'un tôle galvanisé de dimensions : 150x500x3100 mm .
Et toutes sujétions de réalisation et de Fixation .

1.5. MENUISERIE

1.5.1. Bloc-porte métallique isolante 1 vantail dim. 0.99 x ht. 2,24 m

Fourniture et pose de bloc-porte métallique en tôle d'acier électrozinguée, de fabrication PREMDOR ou équivalent, comprenant
:
Dormant
• Fourniture et pose d'huisserie métallique constituée de profils spéciaux en acier électrozingué d'épaisseur 20/10ème, composée de deux montants et d'une traverse, livrée avec barre d'écartement démontable en partie basse et carters de protection pour l'empennage des verrous et serrures.
Ouvrant
• un cadre rigide interne en profilé acier U d'une épaisseur de 20/10ème, assemblage par soudure électrique pour former un caisson
• une âme isolante thermique en panneaux multicouches plaqués sur l'ossature entre parements, le cas échéant
• parement(s) en tôle d'acier électrozinguée d'épaisseur 20/10ème assemblé(s) par rivetage sur les deux chants verticaux et par soudure électrique par points sur les traverses hautes et basses
• protection du pêne par plaque métallique de renfort en tôle d'acier électrozinguée d'épaisseur 30/10ème
• joints intumescents sur chants verticaux et traverse haute selon degré de résistance au feu.

Ferrage
• ferrage par 3 paumelles (ou 4 suivant dimensions) à souder haute résistance à roulement à billes sur axe inox
• goujon d'ancrage central
• serrure à mortaiser à bec de cane et pêne dormant avec cylindre A2P* sur organigramme ou équivalent.
Finition
• finition à la charge de l'entrepreneur du présent marché : par thermolaquage conforme à la norme NF P 24-351. Teinte RAL au choix de l'architecte.
Accessoires
• garniture par simple béquille sur platine et poignée de tirage
Béquille et Barre antipanique cote intérieur
Divers
• transmission obligatoire d'un PV de classement de résistance au feu établi par un laboratoire agréé par le ministère de l'intérieur.
L'ouvrage comprendra les tôles d'habillage en acier thermolaqué, tous les compléments d'isolation, joints d'étanchéité et de
calfeutrement, toutes les pièces de jonction et de fixation, les tapées de recouvrement, toutes les sujétions pour une parfaite
étanchéité à l'eau et à l'air et tous détails pour une parfaite réalisation

Description suivant principe descriptif général des blocs-portes métalliques et particularités suivantes
• dimensions en tableaux finis : 990 x ht. 2240 mm
• serrure : serrure de sureté 3 points, clé sur organigramme existant du centre de rétention avec carte de propriété à fournir
• Bloc porte PF ½ heure Minimum - E30
Béquille et Barre antipanique cote intérieur
• garnitures et accessoires :
∗ seuil en partie basse
Et tous les accessoires nécessaires à la mise en œuvre de la porte

1.5.2. Dépose
L'entreprise prévoira la dépose de la porte existante entre l'extension créée et le local technique existant .
Prévoir la mise à disposition de la porte déposé au maitre d'ouvrage .
La porte sera remise au mainteneur du site .

1.6. TRAVAUX DE VRD

1.6.1. Tranchée pour fourreaux
1.6.1.1. Sillage enrobée
Réalisation du sillage de l'enrobée existante par scie adaptée pour la réalisation de la tranchée nécessaire au passage des nouveaux fourreaux – 2 Sillages à réaliser sur une longueur de **20 ml**
1.6.1.2. Tranchée
Fouilles des terres en tranchées pour passage de fourreaux, compris lit
de sable, enrobage, mise en place de grillage avertisseur de couleur conventionnelle,
remblaiement après coup en gravier tout venant soigneusement compacté, chargement et
évacuation des déblais.
Profondeur de 0.40 à 0,80 m de profondeur.
Mode de métré : **40 ml.**

Prévoir la passage de la tranchée sous la bordure existante (Voir plan) et prévoir la pénétration des fourreaux dans le bâtiment Cuisine / ESR

1.6.2. Fourreaux

Fourniture et mise en place de fourreaux Janolènes aiguillés dans la tranchée réalisée :
Mise en place de :

- 1 Fourreau de diamètre 90 mm sur une longueur de 40 ml
- 1 Fourreau de diamètre 90 mm sur une longueur de 35 ml
- 1 Fourreau de diamètre 63 mm sur une longueur de 40 ml

Et toutes sujétions de réalisation .

1.6.3. Regards électriques 80x =80x80cm :

Exécution de regard coulé en place ou fourniture et mise en place de regard BA préfabriqué du commerce, comprenant terrassements, massif de blocage, éléments de regard avec réhausses nécessaires, réglage, jointoiement soigné, raccordement des canalisations, tampon BA de couverture et tous détails de mise en œuvre.
Dimensions intérieures 0.80 x 0.80 x 0.80 ml ht. environ.

1.6.4. Reprise enrobé sur existant

Exécution dans les tranchées réalisées de raccords d'enrobés comprenant réglage et reprofilage des plateformes.
Fourniture et mise en œuvre d'un revêtement de voirie pour véhicules légers composé d'une couche de béton bitumineux en matériaux enrobés denses à chaud de granulométrie 0/10, à raison de 120 kg/m² (5 cm d'épaisseur environ).
Compris établissement des pentes et contre-pentes, compactage, cylindrage, tous détails et sujétions de mise en œuvre.
Mode métré :14 m²
Localisation (Voir plan)

1.7. NETTOYAGE ET CLOTURES DE CHANTIER

1.7.1. Echafaudages/Protections/Nettoyage

L'entreprise devra prévoir toutes les protections et échafaudages réglementaires, qui lui seront nécessaires à une parfaite et complète sécurité de son personnel et des personnels présents dans la prison ainsi qu'à une parfaite et complète mise en oeuvre de ses produits. De plus elle devra respecter les obligations en matière de coordination pour la santé et la sécurité conformément à la loi n° 93-1418 du 31.12.94, ainsi que les conditions prévues au Code du Travail et des règlements en vigueur. L'entreprise devra également un nettoyage et enlèvement des gravois journalier du chantier ainsi qu'un général à la fin de son intervention.

1.7.2. Clôture de chantier

Fourniture et mise en place autour de la zone en travaux d'une clôture de chantier ajourée, de 2.00 m de hauteur, comprenant :
- Fourniture et pose de plots en béton,
- Fourniture et mise en place de panneaux de treillis soudé en acier galvanisé, formant clôture, y compris fixations et liaisons fixes entre panneaux,
- Entretien et manutention de la clôture pendant toute la durée du chantier,
- Signalisation concernant les travaux,
- Tous détails et toutes sujétions de mise en œuvre

1.7.3. Location bungalow de chantier

- L'entreprise aura à sa charge financière la location d'un bungalow de chantier comprenant un réfectoire et un espace vestiaires, Sanitaires -chauffage électrique. L'entreprise prévoira toutes les adaptations techniques (calage) nécessaires pour la mise en œuvre de ces bungalows sur le site.

Prévoir le raccordement des bungalows de manière provisoire :

Au réseau Électrique existant sur le site – Prévoir la mise en place d'un compteur d'énergie sur le point de raccordement – Prévoir la mise en place d'un fourreau pour la protection du câble d'alimentation .

Au réseau d'eau – mise en place d'un polyéthylène pour l'alimentation provisoire avec compteur d'eau et vannes

Au réseau d'évacuation – EU à proximité .

L'entreprise sera responsable de la propreté des bungalows , il devra prévoir un nettoyage par semaine des sanitaires et de la salle de réunion pour que les réunions de chantier puissent se dérouler à l'intérieur .

A la fin des travaux l'entreprise prévoira l'évacuation des bâtiments modulaires et le remise en état de l'espace où ils ont été posés .

Et toutes sujétions de réalisation .

Opération

69190 SAINT FONS Centre de Rétention Administratif
CRA 1 - 120 rue du Royaume-Uni –
69124 COLOMBIER SAUGNIEU

AUGMENTATION DE PUISSANCE

Lot 1

MACONNERIE – VRD – BAC ACIER

Maître de l'ouvrage

SGAMI SUD Est
Direction de l'Immobilier
20 rue de l'Espérance
BP 73331 ,69405 LYON Cedex 03

Dates	Indices	Modifications
06/07/26	A	Création

Cachet et Signature

Mission	Consultation

Décomposition de Prix Globale et Forfaitaire
D.P.G.F

Date	06/07/26
N° affaire	24-031